INFORMATIONS PROVENANT DES ÉTATS MEMBRES

Communication de la Commission conformément à l'article 16, paragraphe 4, du règlement (CE) nº 1008/2008 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles communes pour l'exploitation de services aériens dans la Communauté

Modifications d'obligations de service public portant sur des services aériens réguliers

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2012/C 119/04)

État membre	France
Liaisons concernées	Cayenne–Maripasoula Cayenne–Saül Cayenne–Grand-Santi Saint-Laurent-du-Maroni–Grand-Santi Saint-Laurent-du-Maroni–Maripasoula
Date initiale de l'entrée en vigueur des obligations de service public	1er juin 2005
Date d'entrée en vigueur des modifications	Le lendemain de la publication du présent avis
Adresse à laquelle le texte et l'ensemble des informations et/ou documents pertinents se rapportant à l'obligation de service public peuvent être obtenus	Arrêté du 8 mars 2012 modifiant l'arrêté du 16 juin 2009 modifiant les obligations de service public imposées sur des services aériens réguliers à l'intérieur de la Guyane NOR: DEVA1205810A http://www.legifrance.gouv.fr/initRechTexte.do pour tout renseignement: Direction générale de l'aviation civile DTA/SDT/T2 50 rue Henry Farman 75720 Paris Cedex 15 FRANCE Tél. +33 158094321 Courriel: osp-compagnies.dta@aviation-civile.gouv.fr